

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 décembre 2017

Communiqué de presse

Suite à la publication dans l'édition du France Antilles du 26 décembre 2017, la préfecture de Martinique souhaite apporter des précisions quant au traitement de la problématique de la chlordécone et au sujet des limites maximales de résidus (LMR).

L'effort des autorités publiques pour lutter contre les effets de la chlordécone et informer les populations ne se dément pas. C'est ainsi que le troisième plan national de lutte contre la chlordécone aux Antilles, qui couvre la période 2014-2020, mobilise plus de trente millions d'euros de crédits publics, dont seize millions de l'État et de ses opérateurs. **Ces fonds considérables permettent de financer des actions de recherche, de contrôle, d'information et de prévention.** Ils visent également à accompagner les secteurs les plus touchés par la pollution à la chlordécone, en premier rang les agriculteurs et les pêcheurs.

En termes d'information et de communication du public, il faut saluer le très important travail réalisé par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et l'agence régionale de santé (ARS), au profit des auto-consommateurs des produits de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, à travers le programme des « jardins familiaux ». Les résultats de ces travaux très concrets, sous la forme de fiches-actions, sont en ligne sur le site internet de l'ARS depuis août 2017, à l'adresse suivante :

<https://www.martinique.ars.sante.fr/index.php/chlordecone-1>

Enfin, une importante campagne de communication grand public sera diffusée en tout début d'année prochaine. Présentée sous forme de vidéos internet didactiques elle aborde tous les aspects du phénomène. Elle sera suivie, courant 2018, d'un colloque scientifique et de réunions publiques de restitution de tous les travaux de recherche menés ces dernières années autour de la chlordécone.

S'agissant des LMR, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) avait été saisie le 1^{er} février 2017 afin de savoir si les limites actuellement en vigueur pour la chlordécone étaient suffisamment protectrices pour la population guadeloupéenne et martiniquaise dans le cadre d'un régime alimentaire global, notamment pour les denrées carnées terrestres ainsi que pour les produits de la mer et d'eau douce. L'ANSES a publié ses recommandations le 15 décembre 2017.

Elles indiquent que l'approvisionnement dans les circuits contrôlés par les services sanitaires de l'Etat, qui veillent au respect des limites maximales de résidus, permet d'assurer un niveau de protection suffisant de la population vis-à-vis de l'exposition à la chlordécone, et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de réduire les limites en vigueur.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Le rapport complet et les recommandations de l'ANSES sont également disponibles sur le site de l'agence :

<https://www.anses.fr/fr/content/chlord%C3%A9-cone-dans-les-antilles-certains-modes-d%E2%80%99approvisionnement-alimentaire-favorisent-une>

A l'appui de ces recommandations, la préfecture rappelle qu'il convient de s'approvisionner auprès des circuits officiels faisant l'objet de contrôles sanitaires et qui garantissent la meilleure protection de la santé des consommateurs.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972